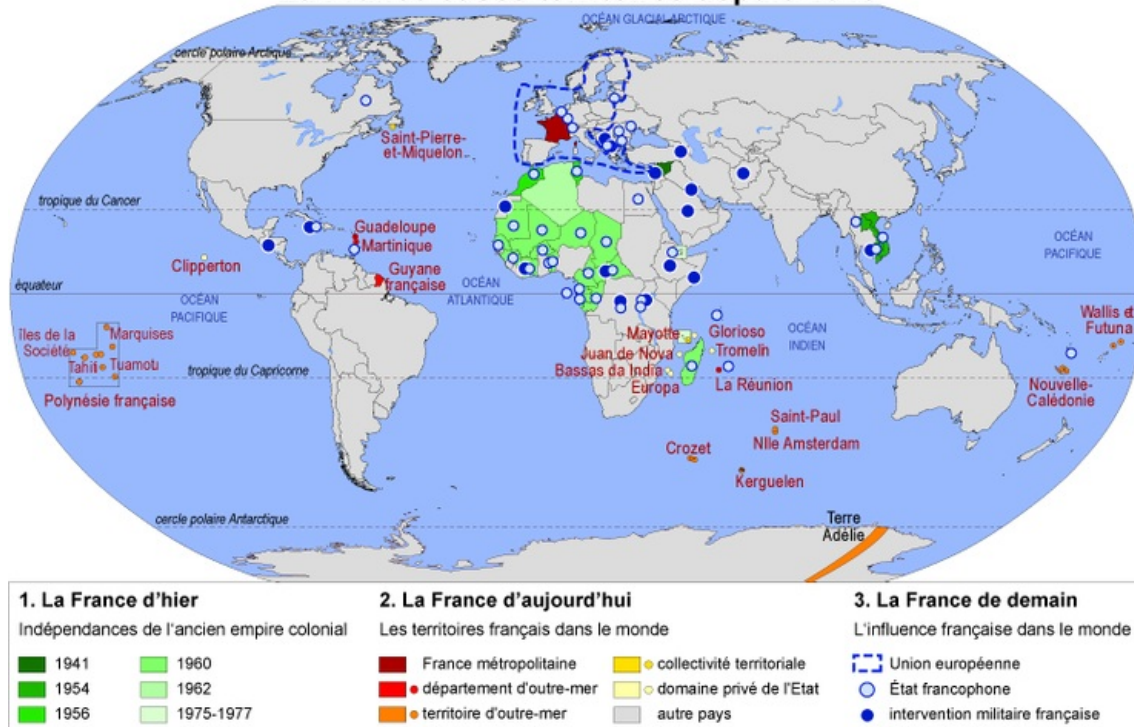


La France et ses territoires depuis 1945



La puissance française se traduisait vers 1914 par un empire colonial aux dimensions mondiales, recentré sur l'Afrique (Maghreb, Afrique occidentale et Afrique équatoriale françaises, Madagascar) et l'Asie (Indochine).

Mais les revendications nationalistes des peuples colonisés, aiguës par les deux guerres mondiales, contraignent la France, bon gré, mal gré, à accorder l'indépendance à la quasi-totalité de son empire. La guerre débute en Indochine en 1946 et s'achève par la défaite de Dien Bien Phu en 1954 qui précipite les accords de Genève. La même année commencent les troubles en Algérie, seule véritable colonie de peuplement française. Les colonies africaines deviennent indépendantes en peu d'années, Maroc et Tunisie dès 1956, l'Afrique noire en 1960, l'Algérie enfin en 1962. Les années 1970 voient l'achèvement de ce processus (Djibouti, Comores).

La France d'aujourd'hui, en dehors du territoire métropolitain, présente encore des miettes d'empire, aux statuts variés : les départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion) ont exactement les mêmes compétences que ceux de métropole ; les territoires d'Outre-mer bénéficient de davantage d'autonomie par rapport à la République (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, ou même les Terres australes et antarctiques françaises). Les collectivités territoriales sont gérées directement par l'État, lequel jouit également d'un domaine privé (Clipperton, Tromelin, Bassas da India, etc.).

Mais l'influence française est toujours mondiale. La France de demain manifeste son action à travers l'Union européenne, dont elle est un membre fondateur et un acteur majeur, à travers la langue française, parlée partout à travers le monde, et par des interventions militaires ciblées, le plus souvent dans son ancien empire colonial ou sur demande de l'ONU.